

EXAMEN PROFESSIONNEL DE PROMOTION INTERNE D'INGÉNIEUR TERRITORIAL

SESSION 2024

ÉPREUVE DE PROJET OU D'ÉTUDE

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ :

L'établissement d'un projet ou étude portant sur l'une des options, choisie par le candidat lors de son inscription.

Durée : 4 heures
Coefficient : 5

SPÉCIALITÉ : URBANISME, AMÉNAGEMENT ET PAYSAGES

OPTION : URBANISME

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :

- ♦ Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni initiales, ni votre numéro de convocation, ni le nom de votre collectivité employeur, de la commune où vous résidez ou du lieu de la salle d'examen où vous composez, ni nom de collectivité fictif non indiqué dans le sujet, ni signature ou paraphe.
- ♦ Sauf consignes particulières figurant dans le sujet, vous devez impérativement utiliser une seule et même couleur non effaçable pour écrire et/ou souligner. Seule l'encre noire ou l'encre bleue est autorisée. L'utilisation de plus d'une couleur, d'une couleur non autorisée, d'un surlieur pourra être considérée comme un signe distinctif.
- ♦ L'utilisation d'une calculatrice non programmable sans mémoire alphanumérique et sans écran graphique est autorisée.
- ♦ Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- ♦ Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.

**Ce sujet comprend 61 pages (et 2 plans).
Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend
le nombre de pages indiqué.**

S'il est incomplet, en avertir le surveillant.

- ♦ Vous répondrez aux questions suivantes dans l'ordre qui vous convient, en indiquant impérativement leur numéro.
- ♦ Vous répondrez aux questions à l'aide des documents et de vos connaissances.
- ♦ Des réponses rédigées sont attendues et peuvent être accompagnées si besoin de tableaux, graphiques, schémas...
- ♦ Pour les dessins, schémas, cartes et plans, l'utilisation d'une autre couleur que le bleu ou le noir ainsi que l'utilisation de crayons de couleur, feutres, crayon de papier sont autorisées.

Vous êtes ingénieur territorial, chargé de projet aménagement et ville durable au sein de la direction de l'urbanisme et de l'aménagement de la commune d'Ingéville (150 000 habitants), ville centre d'une agglomération de 400 000 habitants. La politique urbaine mise en œuvre s'attache à réduire les consommations foncières et la ville prospecte au cœur de son enveloppe urbaine pour ses futurs projets urbains.

Aux portes d'Ingéville, HYPERCONSO, une enseigne de grande distribution souhaite transformer son espace commercial constitué d'un hypermarché et d'une galerie marchande pour s'adapter aux nouveaux modes de consommation et réduire son emprise foncière pour libérer l'espace disponible pour un aménagement urbain. Le site borde un espace naturel qualitatif « Jolilac » aménagé pour les loisirs et plébiscité par les habitants de l'agglomération, notamment en période estivale.

Les échanges entre la commune et HYPERCONSO sont réguliers. L'enseigne souhaite s'impliquer et co-construire avec la municipalité un projet exemplaire reposant sur des ambitions partagées. Le maire d'Ingéville y voit une opportunité pour développer un quartier mixte répondant notamment aux besoins de production de logements et d'en faire un signal d'entrée de ville cohérent avec son environnement immédiat.

Question 1 (7 points)

a) Vous rédigerez, à l'attention du directeur de l'urbanisme et de l'aménagement, une note précisant les enjeux et les réponses programmatiques de ce nouveau quartier au regard des ambitions portées par les élus et l'enseigne commerciale. (3 points)

b) Sur le plan 2, vous illustrerez votre note par un schéma de principe annoté. (4 points)

Question 2 (5 points)

a) Au regard des éléments de définition du projet, vous proposerez la procédure d'aménagement la plus adaptée pour engager les travaux dans les meilleurs délais et en décrirez les grands principes et les principaux jalons. (3 points)

b) Vous décrirez le phasage de l'opération. (2 points)

Question 3 (3 points)

Les élus sont attachés à mettre en œuvre les principes de l'économie circulaire. Vous rédigerez un argumentaire présentant les réponses que pourrait apporter le projet à cette ambition et leurs implications en matière d'aménagement et de gestion du projet.

Question 4 (5 points)

Afin d'assurer la cohérence d'ensemble du projet :

- a) Vous proposerez une méthode de gouvernance du projet en précisant les acteurs publics et privés à associer et les étapes de travail. (3 points)
- b) Vous définirez des modalités innovantes d'association des habitants à l'élaboration d'un cahier de recommandations préalables. (2 points)

Liste des documents :

- Document 1 :** « La mixité fonctionnelle condition d'un renouvellement urbain durable ? » (extraits) - *Aulab, Centre ressource du développement durable & Aire Métropolitaine de Lille* - 2015 - 7 pages
- Document 2 :** « Intégrer les activités commerciales dans le tissu urbain : enjeux et opportunités » - *Cerema* - 2016 - 10 pages
- Document 3 :** « Les bienfaits du végétal, agir pour un urbanisme favorable à la santé » - *Adeus* - 2020 - 4 pages
- Document 4 :** « Economie circulaire : Un atout pour relever le défi de l'aménagement durable des territoires » (extraits) - *Ademe* - novembre 2018 - 9 pages
- Document 5 :** « Le guide de l'aménagement durable en un coup d'œil » - *Direction générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature* - juin 2023 - 1 page
- Document 6 :** « Tableau comparé des différents outils au service de la division foncière » - *Cerema* - novembre 2020 - 4 pages
- Document 7 :** « La trame verte et bleue et le milieu urbain » (extraits) - *Le centre de ressources du développement territorial* - juin 2012 - 2 pages
- Document 8 :** « Le chantier de la Maillerie vers le "zéro déchet" » - *Centre Ressource du Développement Durable* - 24 octobre 2023 - 4 pages
- Document 9 :** « Fiche n°7 – L'urbanisme Participatif » - *Centre d'écologie urbaine de Montréal* - consulté le 24 janvier 2024 - 4 pages

Liste des annexes :

- Annexe 1 :** « OAP du Secteur Jolilac » - 6 pages
- Annexe 2 :** « Programme d'aménagement du site Jolilac » - *HYPERCONSO* - 6 pages

Liste des plans :

Plan 1 : « Plan de situation » - *Ingéville* - échelle graphique - format A3 - 1 exemplaire

Plan 2 : « Fond de plan » - *Ingéville* - échelle graphique - format A3 - 2 exemplaires dont un à rendre avec la copie

Attention, le plan 2 au format A3 utilisé pour répondre à la question 1b) est fourni en deux exemplaires dont un est à rendre avec votre copie, même si vous n'avez rien dessiné.

Veillez à n'y apporter aucun signe distinctif (pas de nom, pas de numéro de convocation ...).

Documents reproduits avec l'autorisation du C.F.C.

Certains documents peuvent comporter des renvois à des notes ou à des documents non fournis car non indispensables à la compréhension du sujet.